

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SAINT BONNET DE MURE

ENQUÊTE PUBLIQUE relative au Permis d'Aménager présenté par la Société GUIGNARD PROMOTION en vue de la création d'une zone d'activités de 19,8 Ha au lieudit LE REVOLAY à SAINT BONNET DE MURE

**Du Lundi 06 septembre 2021 à 8h00 au Mercredi 06 octobre 2021 à 17h30**

Par arrêté n°AG-017-2021 du 13 juillet 2021, le Maire de Saint Bonnet de Mure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande de Permis d'Aménager incluant une étude d'impact présentée par la Société GUIGNARD PROMOTION en vue de :

- La création d'une zone d'activités de 19,8 ha au lieudit LE REVOLAY à SAINT BONNET DE MURE

Le Maire est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, celle-ci étant liée à la demande de permis d'aménager.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 20 septembre 2020.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 20/05/2021, Monsieur Pierre-Henry PIQUET, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, pour recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Bonnet de Mure, sis 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 Saint Bonnet de Mure, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

- Matins : Lundi au Vendredi de 8h à 12h,
- Après-midi : Lundi de 13h30 à 19h,  
Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30,  
Vendredi de 13h30 à 16h30.

Toute information supplémentaire sur le dossier pourra être sollicitée auprès de la SARL GUIGNARD PROMOTION : [contact@groupeguignard.fr](mailto:contact@groupeguignard.fr)

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 13 septembre de 16h à 19h,
- Mardi 28 septembre de 9h à 12h,
- Mercredi 06 octobre de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront aussi être déposées,

➤ En ligne sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse suivante :

– <https://www.registre-dematerialise.fr/2573>

➤ Par voie électronique à l'adresse suivante :

– [enquete-publique-2573@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2573@registre-dematerialise.fr)

➤ Par courrier adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur en Mairie, 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 SAINT BONNET DE MURE

Ce dossier sera également accessible depuis un lien créé sur le site internet de la commune : <https://www.saintbonnetdemure.com>

Un accès gratuit au dossier sera également possible, pendant les heures d'ouverture au public, à partir d'un poste informatique à l'accueil de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie aux jours et heures d'ouverture et sur le site internet de la mairie : <https://www.saintbonnetdemure.com>